



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Commission permanente

RAPPORT N° 17.9 CP

AIDE À L'ADAPTATION DE L'HABITAT POUR LES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES
DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE
ATTRIBUTION DE CINQ SUBVENTIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – PÔLE LOGEMENT, PATRIMOINE ET
PARTENARIATS

Direction : Habitat et Politique de la Ville

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

COMMISSION PERMANENTE

**AIDE À L'ADAPTATION DE L'HABITAT POUR LES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES
DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE
ATTRIBUTION DE CINQ SUBVENTIONS**

RAPPORT N°17.9 CP

Mes chers Collègues,

La Commission permanente du Conseil départemental a approuvé par délibération du 14 mars 2016 (n°16.81 CP), un règlement d'attribution de l'aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'APA à domicile.

Le dispositif d'aide permet d'apporter une aide technique et financière aux personnes âgées dans le cadre de travaux d'adaptation de leur logement afin de pallier les conséquences d'une perte d'autonomie. Toute personne bénéficiaire de l'APA à domicile peut bénéficier de cette aide, qu'elle soit propriétaire, locataire ou hébergée par un membre de sa famille. L'accord préalable du propriétaire est nécessaire lorsqu'il s'agit d'une intervention dans le cadre d'un bail.

Dans le cadre de l'attribution de cette aide, les personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile sont accompagnées afin de garantir la meilleure adéquation possible des travaux subventionnés à leurs besoins spécifiques. Un ergothérapeute établit un bilan des difficultés éprouvées par le demandeur et formule des préconisations d'aménagement du logement ou de ses accès. Un technicien examine la faisabilité des travaux préconisés et les devis des entreprises. Une seconde visite par ces deux professionnels est également organisée à l'achèvement des travaux afin de s'assurer de leur conformité au projet préconisé.

Le montant de la subvention pour le financement des travaux d'adaptation dans le logement représente 100 % du devis TTC, plafonné à 3 000 €. Le versement s'effectue en deux parts égales, la première après le vote par la Commission permanente, la seconde à l'achèvement des travaux.

Cinq dossiers complets ont été transmis au Département. Ils portent sur des demandes effectuées par :

- Monsieur Anatole Berrodier, propriétaire occupant, demeurant 171, rue Galliéni à Boulogne-Billancourt. Son état de santé nécessite l'aménagement de la salle de bains avec la création d'un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques dans les toilettes. Le montant des travaux est de 13 239,60 € TTC. La subvention du Département au titre du volet APA-Habitat s'élève à 3 000 €, l'Anah participant à hauteur de 6 018 € et l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à hauteur de 3 000 € ;

- Madame Louise Subrenat, propriétaire occupante, demeurant 171, rue de Buzenval à Garches. Son état de santé nécessite le remplacement de la baignoire actuelle par un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques. Le montant des travaux est de 6 235,90 € TTC. La subvention du Département au titre du volet APA-Habitat s'élève à 3 000 € ;

- Madame Bernadette Casse, propriétaire occupante, demeurant 59, rue Jean Roger Thorelle à Bourg-la-Reine. Son état de santé nécessite l'aménagement de la salle de bains avec création d'un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques et l'installation de toilettes surélevés. Le montant des travaux est de 9 615,65 € TTC. La subvention du Département au titre du volet APA-Habitat s'élève à 3 000 €, l'Anah participant à hauteur de 4 370,75 € et la caisse de retraite complémentaire à hauteur de 1 122 € ;

- Madame Raymonde Verhaeghe, propriétaire occupante, demeurant 4 rue Jean Jaurès à Bois-Colombes. Son état de santé nécessite l'aménagement de la salle de bains avec le remplacement de la baignoire actuelle par un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que l'installation d'aides techniques. Le montant des travaux est de 11 910,20 € TTC. La subvention du Département au titre du volet APA-Habitat s'élève à 3 000 €, l'Anah participant à hauteur de 5 414 € et la caisse de retraite complémentaire à hauteur de 1 500 € ;

- Monsieur Savirimuttu Sebestian, locataire, demeurant 32, rue Danjou à Boulogne-Billancourt. Son état de santé nécessite l'aménagement de la salle de bains avec la création d'un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques. Le montant des travaux est de 6 169,90 € TTC. La subvention du Département au titre du volet APA-Habitat s'élève à 3 000 €, l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest participe à hauteur de 3 000 €.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir accorder ces subventions permettant l'adaptation du logement pour le maintien à domicile des cinq personnes concernées.

La dépense correspondante au versement des subventions sera imputée sur les crédits départementaux d'investissement, à l'article 9172, nature comptable 20422 (code Grand Angle 2005P067O001).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian

PROJET

COMMISSION PERMANENTE

**AIDE À L'ADAPTATION DE L'HABITAT POUR LES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES
DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE
ATTRIBUTION DE CINQ SUBVENTIONS**

REUNION DU 23 JANVIER 2017

DELIBERATION

La Commission permanente,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.113-2 et L.121-1,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.301-4 et L.312-2-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 15.4, relative aux délégations d'attribution à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 20 juin 2005 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil général n° 05.341 CP, relative à la mise en place d'une aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile,

Vu la délibération n° 2 de la Commission permanente en date du 14 mars 2016 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 16.81 CP, relative à la stratégie et aux priorités du Département dans le domaine du logement,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 17.9 CP,

M. , rapporteur, entendu,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Sont attribuées, dans le cadre de l'aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, pour des travaux d'adaptation du logement, les subventions suivantes :

- 3 000 € à Monsieur Anatole Berrodier, demeurant 171, rue de Galliéni à Boulogne-Billancourt dont le montant des travaux s'élève à 13 239,60 € TTC pour l'aménagement de la salle de bains par la création d'un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques dans les toilettes ;
- 3 000 € à Madame Louise Subrenat, demeurant 171, rue de Buzenval à Garches dont le montant des travaux s'élève à 6 235,90 € TTC pour le remplacement de la baignoire actuelle par un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques ;
- 3 000 € à Madame Bernadette Casse, demeurant 59, rue Jean Roger Thorelle à Bourg-la-Reine dont le montant des travaux s'élève à 9 615,65 € TTC pour l'aménagement de la salle de bains par la création d'un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques et l'installation de toilettes surélevés ;
- 3 000 € à Madame Raymonde Verhaeghe, demeurant au 4, rue Jean Jaurès à Bois-Colombes dont le montant des travaux s'élève à 11 910,20 € TTC pour l'aménagement de la salle de bains avec le remplacement de la baignoire actuelle par un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques ;
- 3 000 € à Monsieur Savirimuttu Sebastian, demeurant 32, rue Danjou à Boulogne-Billancourt dont le montant total des travaux s'élève à 6 169,90 € TTC pour l'aménagement de la salle de bains par la création d'un espace de douche accessible et sécurisé ainsi que la mise en place d'aides techniques.

ARTICLE 2 : Ces subventions seront versées directement aux bénéficiaires en deux parts égales selon les modalités suivantes : 50 % de la subvention après son approbation par la Commission permanente et 50 % à l'achèvement des travaux.

ARTICLE 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits figurant à l'article 9172, nature comptable 20422 (code Grand Angle 2005P067O001) du budget départemental.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide APA HAB-APA Habitat

Opérations	2005P067O001 - F2A-ADAPTAT*HABITAT BENEFLAPA
API/EPCP	2005P067E03 - 2008 - ADAPTATION HABITAT APA
Crédits votés	2 143 000,00
Crédits disponibles avant session	638 002,70
Crédits pré-affectés sur opération	33 000,00
Crédits pré-affectés sur session	15 000,00
Crédits disponibles après session	623 002,70

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Canton Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Sectorisation Dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant Subventionnable	Taux Subvention	Montant demandé	Montant subvention N-1	Montant subvention	Observations
2016 - 04530-01	64199389 - Anatole BERRODIER	171 RUE GALLIENI	92100 BOULOGNE-BILLANCOURT		CREATION D'UNE SALLE D'EAU EN DOUCHE	BOULOGNE-BILLANCOURT	13 239,60	3 000,00	100,00 %	0,00	0,00	3 000,00	
2016 - 04546-01	64203357 - Louise SUBRENAT	171 RUE BUZENVAL	92380 GARCHES		AMENAGEMENT DE LA SALLE DE BAINS	GARCHES	6 255,90	3 000,00	100,00 %	0,00	0,00	3 000,00	
2016 - 04970-01	64203648 - Bernadette CASSIE	59 RUE JEAN ROGER THORELLE	92340 BOURG-LA-REINE		CREATION D'UNE SALLE D'EAU EN DOUCHE	BOURG-LA-REINE	9 615,65	3 000,00	100,00 %	0,00	0,00	3 000,00	
2016 - 04971-01	64203652 - Raymonde VERHAEGHE	4 RUE JEAN JAURES	92700 COLOMBES		AMENAGEMENT DE LA SALLE DE BAINS	COLOMBES	11 910,20	3 000,00	100,00 %	0,00	0,00	3 000,00	
2016 - 05038-01	64203858 - Savirimuttu SEBESTIAN	32 RUE DANJOU	92100 BOULOGNE-BILLANCOURT		AMENAGEMENT DE LA SALLE DE BAINS	BOULOGNE-BILLANCOURT	6 169,00	3 000,00	100,00 %	0,00	0,00	3 000,00	
TOTAUX				Nombre de Dossiers	5						Montant	15 000,00	